



Dans la foulée de l'entente de principe, la FTQ annonce un accord en équité salariale pour le soutien scolaire

Montréal, le 9 juin 2021. – Une entente est intervenue dans le cadre du maintien de l'équité salariale de 2010 pour le personnel de soutien scolaire. Ainsi, les secrétaires d'école obtiendront un rangement de plus qui les amènera au rangement 10. Les techniciennes en service de garde auront aussi un rangement de plus, soit le rangement 14.

« Le tout sera rétroactif au 31 décembre 2010, ce qui représente une somme très intéressante pour nos membres. Elles seront enfin reconnues à leur juste valeur », d'expliquer Mélanie Gougeon, conseillère syndicale au SCFP-FTQ, spécialiste en évaluation des emplois.

Ces rangements avaient été convenus lors de la dernière conciliation avec le Conseil du trésor comme pour plusieurs autres catégories d'emploi, mais celui-ci souhaitait à cette époque négocier une entente globale pour l'ensemble des catégories d'emploi faisant l'objet d'une plainte.

« Nous sommes heureux de cette entente, car nos membres l'attendent depuis longtemps. Depuis la dernière conciliation, nous demandions au Conseil du trésor de reconnaître les catégories d'emploi pour lesquelles nous avons conclu une entente et de faire trancher les litiges restants par la CNESST. Nous saluons l'ouverture dont il fait maintenant preuve », d'ajouter la conseillère syndicale.

La plainte de 2010 concernant les techniciennes en administration sera traitée par la CNESST, mais les discussions se poursuivent. Une entente est toujours possible tant qu'une décision n'a pas encore été rendue.

Il est à noter que les plaintes concernant le maintien de l'équité salariale de 2015 sont toujours actives.

On se rappellera que dans le cadre des négociations du secteur public, le 29 mai dernier, la FTQ a conclu une entente de principe globale qui permet notamment de mettre en place une nouvelle structure salariale avec des correctifs significatifs pour les bas salariés et une bonification des salaires d'entrée pour les autres catégories d'emplois. Déjà, cette entente globale historique a été largement entérinée par les structures de

chacun des syndicats affiliés impliqués dans cette négociation. À noter, le processus de ratification de l'entente par les membres est en marche et devrait être complété d'ici la fin juin.

La FTQ, la plus grande centrale syndicale au Québec, représente plus de 600 000 travailleurs et travailleuses.

Les travailleuses et travailleurs du secteur public de la FTQ sont représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), le Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (SQEES-298), le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB) et l'Union des employés et employées de service, section locale 800 (UES 800)

– 30 –

Source : FTQ, <https://ftq.qc.ca>

Renseignements : Jean Laverdière, 514 893-7809, jlaverdiere@ftq.qc.ca